



SEMCO TECHNOLOGIES

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.031.799,90 €
Siège social : Zac Via Domitia, 165 Avenue des Cocardières 34160 Castries
819 668 427 R.C.S. Montpellier

**RAPPORT SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2026**

Dans le présent rapport, sauf indication contraire :

- les termes « Société » ou « SEMCO Technologies » désignent la société SEMCO Technologies, société anonyme à conseil d'administration dont le siège est situé Zac Via Domitia, 165 Avenue des Cocardières, 34160 Castries et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 819 668 427 ; et
- le terme « Groupe » désigne la Société et ses filiales :
 - **SEMCO Engineering Inc.**, corporation de l'état du Delaware dont le siège social est situé 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, immatriculée auprès de la Division of Corporations de l'état du Delaware sous le numéro 3262537 et dont le siège commercial est à Austin, Texas, et
 - **SEMCO Technologies Tianjin Co. Ltd.**, dont le siège social est situé Office Area, Floors 1-3, No. 7 Hengyun Road, Yixian Science Industrial Park, Tianjin Economic-Technological Development Area.

SOMMAIRE

Sommaire.....	3
1. PRESENTATION DE LA SOCIETE	4
2. ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	5
2 1 Le Conseil d'administration	5
2 2 Les Comités	5
2 3 La Direction.....	5
3. RAPPORT SEMESTRIEL d'ACTIVITE	6
3 1 Vie économique de la société SEMCO Technologies	6
3 2 Eléments financiers (synthèse et renvoi)	8
3 3 Principales transactions entre parties liées.....	11
3 4 Principaux facteurs de risques	11
4. ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2026	12
5. DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	47
6. INFORMATIONS GENERALES	47
6 1 Carnet de l'actionnaire	47
6 2 Contact.....	47

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

SEMCO Technologies est spécialisée dans la conception et la fabrication de chucks électrostatiques. Depuis mai 2024, le Groupe se consacre uniquement à la fabrication de chucks électrostatiques. En effet, SEMCO Technologies est une entreprise intégrée, pure player dans la conception et fabrication de chucks électrostatiques à destination du marché des semi-conducteurs. Ce positionnement unique différencie SEMCO Technologies des autres fabricants de chucks électrostatiques, qui sont pour la plupart, des céramistes généralistes ayant une division « céramiques avancées ». Les chucks électrostatiques, dits eChucks ou ESC, servent à maintenir, déplacer et assurer l'homogénéité thermique des disques de silicium sur lesquels sont réalisés divers traitements thermochimiques dans le but de fabriquer des composants électroniques plus ou moins critiques. Ces composants sont présents partout : smartphones, écrans, objets connectés, électroménager, véhicules, etc.

Cette chaîne de valeur du semi-conducteur est divisée en trois étapes :

- Tout d'abord, des matériaux sont élaborés et de fins disques de matériaux semi-conducteurs, silicium, carbure de silicium etc., appelés wafers, sont fabriqués ;
- S'enchainent ensuite des opérations dites « front end », correspondant à la partie cruciale de la fabrication de semi-conducteurs. Ces opérations vont se répéter plusieurs fois ;
- A la fin de ce processus, les wafers comptent plusieurs millions de transistors sur leur surface, qui vont ensuite être découpés puis assemblés en puces. Ce sont les opérations dites « back end ».

Les eChucks sont essentiellement utilisés dans la partie front end de la chaîne de la valeur, préalablement décrite. Ils servent au maintien des wafers lors des différentes étapes et procédés de dépôt, photolithographie, gravure et implantation ionique. Ils sont également utilisés pour des étapes d'inspection entre la plupart de ces traitements.

SEMCO Technologies apporte une différenciation technologique sur le marché en proposant une gamme d'eChucks complets, conçus sur-mesure développés pour chaque client, correspondant parfaitement à leurs besoins : eChucks chauffants, eChucks cryogéniques ou chucks fonctionnant à température ambiante, pour lesquels SEMCO Technologies va gérer l'interfaçage de l'eChuck avec la machine de son client. De plus, l'offre de SEMCO Technologies comprend également la table et la connectique associée. Avec ce positionnement technologique, SEMCO Technologies prend la responsabilité de la fonction de maintien et de thermalisation du wafer, critique dans la fabrication de semi-conducteurs, et se place en interlocuteur unique.

Les eChucks de SEMCO Technologies sont majoritairement dédiés aux PVD (*physical vapor deposition*), aux CVD (*chemical vapor deposition*), à la gravure (*etching*), à l'implantation ionique (ion implantation) et à l'inspection.

2. ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

2 | 1 Le Conseil d'administration

À la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président	Laurent Pélissier
Administrateurs	Marlène Pélissier José Hernandez Geoffrey West (administrateur indépendant) Patricia Mavigner (administratrice indépendante)
Censeurs	Garibaldi Participations, représentée par Maria Paublant Bpifrance Investissement, représenté par Stephen Fargis

2 | 2 Les Comités

A la date du présent rapport, le Conseil d'administration a mis en place deux comités spécialisés, un comité d'audit et un comité des rémunérations disposant chacun de deux administrateurs indépendants. Le Conseil d'administration pourrait envisager de se doter d'autres comités spécialisés complémentaires au cours des prochains exercices.

À la date du présent rapport, la composition des comités du Conseil d'administration est la suivante :

Comité d'audit :

Président	Patricia Mavigner
Membres	Marlène Pélissier Geoffrey West

Comité des rémunérations :

Président	Geoffrey West
Membres	Marlène Pélissier Patricia Mavigner

2 | 3 La Direction

Directeur Général	Laurent Pélissier
--------------------------	-------------------

Directeur Général Délégué	José Hernandez
Directeur Administratif et Financier Directeur Ressources Humaines	Evan Hingray
Directrice Juridique	Kremena Krasteva

3. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

3 | 1 Vie économique de la société SEMCO Technologies

3.1.1 Description des activités de la société SEMCO Technologies pendant le premier semestre de l'exercice 2026

3.1.1.1 Activités de la Société et du Groupe

3.1.1.1.1 Renouvellement du contrat d'assurance-change avec Bpifrance Assurance Export

Le contrat initial étant arrivé à échéance en février 2026, SEMCO Technologies a conclu un nouveau contrat d'assurance-change avec Bpifrance Assurance Export d'une durée de 12 mois durant laquelle elle bénéficie d'un cours EUR/USD à terme garanti à hauteur de 1,21049 dans la limite d'une enveloppe de 22 000 K\$. Ce contrat permet à SEMCO Technologies de couvrir la facturation mensuelle vers sa filiale américaine SEMCO Engineering Inc.

3.1.1.2 Eléments juridiques

3.1.1.2.1 Ouverture d'une filiale en Chine pour renforcer le positionnement international

La 13 janvier 2026, le Groupe a annoncé la création de sa filiale chinoise, SEMCO Technologies Tianjin, marquant une étape clé de son développement international. Cette implantation vise à déployer une stratégie commerciale plus proactive et à adresser efficacement le marché asiatique, en renforçant la proximité avec les clients locaux.

Dans ce cadre, le Groupe se dote d'un site dédié à Tianjin, dans le nord-est de la Chine, intégrant une salle blanche et bénéficiant d'une localisation stratégique à proximité immédiate des plus importants équipementiers asiatiques.

La filiale aura pour activités principales, l'assemblage des eChucks sur des piédestaux fabriqués localement, les tests finaux des équipements et le service après-vente. L'effectif de cette filiale se situera dans un premier temps entre 2 et 5 employés.

Conformément à la stratégie industrielle du Groupe, le savoir-faire critique lié aux eChucks et les développements à forte valeur ajoutée resteront localisés en France sur le site de Montpellier, garantissant la maîtrise des compétences clés et de la propriété intellectuelle.

SEMCO Technologies a procédé à un apport en capital à hauteur de 2 600 000 CNY au profit de sa filiale nouvellement constituée en Chine, SEMCO Technologies Tianjin. Cet apport a pour objet de financer les investissements nécessaires au démarrage de l'activité de cette entité, tels que l'aménagement du bâtiment, la mise en place d'une salle à environnement contrôlé, le matériel industriel nécessaire et les recrutements initiaux.

3.1.1.2.2 Transfert du contrat de liquidité auprès de Portzamparc

À compter du 23 mars 2026, la Société a confié à Portzamparc (Groupe BNP Paribas) et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires. Ledit contrat ayant pour objet l'animation par Portzamparc (Groupe BNP Paribas) de l'action SEMCO Technologies sur le marché Euronext Growth à Paris.

3.1.1.2.3 Cession d'actions de l'actionnaire majoritaire ECM Technologies à hauteur de 50 M€, soit 10,8% du capital

Le 21 mai 2026, la Société a annoncé avoir été informée par ECM Technologies de la cession de 1.111.111 actions SEMCO Technologies par le biais d'un placement privé sous forme de construction accélérée de livre d'ordres (« *accelerated book building* » ou « *ABB* ») auprès d'investisseurs institutionnels.

Depuis l'issue du règlement-livraison des actions cédées, le 25 mai 2026, ECM Technologies détient 6.075.546 actions SEMCO Technologies, correspondant à 59,2% du capital social et représentant 59,2% des droits de vote de SEMCO Technologies et reste l'actionnaire majoritaire de SEMCO Technologies, pleinement impliqué dans son développement. Par ailleurs, grâce au large succès de cette opération, le flottant a été porté à 40,6% du capital social.

ECM Technologies a pris un engagement de conservation auprès des Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés d'une durée de 360 jours, identique à celui souscrit lors de l'introduction en bourse de la Société, sur 100% des actions qu'il détient, sous réserve de certaines exceptions, et en particulier, de la possibilité de nantir jusqu'à 10% du solde de la participation ECM Technologies dans SEMCO Technologies.

3.1.1.2.4 Distribution d'un dividende

Par décision de l'Assemblée Générale du 29 juin 2026, la Société a procédé au versement d'un dividende d'un montant de 4.500.000 € (soit 0,44 € par action) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3.1.2 Événements postérieurs au 30 juin 2026

3.1.2.1 Eléments opérationnels

3.1.2.1.1 Confirmation des objectifs financiers

Au regard de la dynamique commerciale observée depuis le début de l'exercice et du renforcement continu de ses capacités industrielles, SEMCO Technologies confirme l'ensemble des objectifs présentés lors de son introduction en Bourse, à savoir :

- un chiffre d'affaires de 55 millions d'euros¹ et une marge d'EBIT supérieure à 40% en 2028

Au-delà de l'exercice en cours, la visibilité reste bonne avec des commandes enregistrées et un développement commercial toujours plus important.

¹ Objectif calculé au taux moyen EUR/USD au 31/12/2024 de 1,0823.

3.1.2.2 Eléments juridiques

3.1.2.2.1 Augmentation de capital résultant de la mise en œuvre du plan d'attribution gratuite d'actions 2025-1

Conformément aux décisions adoptées par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 16 juillet 2025, lui-même agissant sur délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2025, au terme de sa 30^{ème} résolution, dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions 2025-1, le Président Directeur Général a procédé le 16 juillet 2026 à l'attribution définitive de 51.333 actions gratuites au profit de Monsieur José HERNANDEZ, mandataire social de la Société, ce dernier remplissant les conditions de présence et de performance relatives au plan 2025-1. Le Président Directeur Général de la Société a constaté la création de 51.333 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 5.133,30 euros. Le capital de la Société est ainsi porté de 1.026.666,60 euros à 1.031.799,90 euros. Aux fins de libération desdites actions, un prélèvement d'un montant de 5.133,30 euros a été réalisé sur le poste "Primes d'émission, de fusion, d'apport".

3 | 2 Eléments financiers (synthèse et renvoi)

Les principaux éléments financiers du premier semestre de l'exercice en cours sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2026 présentés en section 4 du présent rapport.

3.2.1 Compte de résultat simplifié

En milliers d'euros	30 juin 2026	30 juin 2025
Chiffre d'affaires	19 880	16 625
Marge Brute	13 442	11 099
% Taux Marge brute	67,6%	66,8%
EBITDA ajusté	8 655	6 803
% Marge brute d'EBITDA ajusté	43,5%	40,9%
EBIT	8 096	6 423
% Marge d'EBIT	40,7%	38,6%
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 771	4 142
% CA	29,0%	24,9%

Le chiffre d'affaires semestriel 2026 s'établit à 19 880 milliers d'euros², en hausse de +20% par rapport au premier semestre 2025. Ce chiffre d'affaires est notamment porté par une forte croissance du marché chinois et plus globalement par la transformation du marché des semi-conducteurs, nécessitant de plus en plus de composants avancés, composants pour la fabrication desquels les e-Chucks de SEMCO Technologies fournissent un avantage technologique certain.

2 Chiffre d'Affaires calculé au taux moyen EUR/USD au 30/06/2026 de 1,1670

Après prise en compte des achats consommés, la marge brute s'établit à 13 442 milliers d'euros soit 67,6% du chiffre d'affaires contre 66,8% au premier semestre 2025. Cette amélioration de la marge brute de 0,8 points s'explique notamment par les premiers effets de l'automatisation des lignes de production.

L'EBITDA ajusté, après prise en compte des achats non stockés, des charges de personnel, des autres achats et charges externes, des taxes et des autres produits et charges d'exploitation s'établit à 8 655 milliers d'euros soit 43,5% du chiffre d'affaires contre 40,9% au premier semestre 2025. L'amélioration de 2,6 points s'explique principalement par une meilleure absorption des frais généraux et par l'amélioration de la marge brute.

Après prise en compte des dotations et reprises aux amortissements, dépréciations et provisions, l'EBIT, ou résultat d'exploitation, s'établit à 8 096 milliers d'euros, soit 40,7% du chiffre d'affaires contre 38,6% au premier semestre 2025, la hausse des dotations aux amortissements consécutive à la mise en service de nouvelles lignes de production étant largement compensée par la croissance de l'EBITDA ajusté.

Le résultat net, après prise en compte du résultat financier, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés, s'établit à 5 771 milliers d'euros, soit 29% du chiffre d'affaires contre 24,9% au premier semestre 2025. Cette amélioration de 4,1 points s'explique par une amélioration du résultat financier et par l'amélioration globale du résultat d'exploitation.

3.2.2 Bilan simplifié

<i>en milliers d'euros</i>	30-juin-26	31-déc-25
Actif immobilisé	5 464	5 141
Stocks	9 775	8 033
Créances clients et autres créances	14 369	10 994
Disponibilités	12 358	10 229
Total Actif	41 966	34 397

<i>en milliers d'euros</i>	30-juin-26	31-déc-25
Capitaux propres	24 728	23 323
Provisions	155	144
Dettes financières	3 403	3 107
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 011	4 218
Autres dettes et comptes de régularisation	6 669	3 605
Total Passif	41 966	34 397

Au 30 juin 2026, la société possède une situation bilancielle solide avec des capitaux propres qui s'élèvent à 24 728 milliers d'euros, en hausse de 1 404 milliers d'euros correspondant principalement au résultat de la période diminué de la distribution de 4,5 millions d'euros de dividendes décidés lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2025. Le solde de la variation provient de mouvements sur les réserves de conversions et de consolidation.

Au 30 juin 2026, la position de trésorerie du Groupe s'élevait à 12,3 M€, contre 10,2 M€ au 31 décembre 2025, soit une hausse de 2,1 M€. La trésorerie nette, qui s'élève à 8,9 M€, progresse de 1,8 M€ par rapport au 31 décembre 2025.

3.2.3 Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2026

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
ECM Technologies	6 075 546	59,18	6 075 546	59,18
Laurent Pélissier	13 296	0,13	13 296	0,13
LaMa ³	5 565	0,05	5 565	0,05
Actions auto-détenues	5 053	0,05	5 053	0,05
Flottant	4 167 206	40,59	4 167 206	40,59
TOTAL	10 266 666	100,00	10 266 666⁴	100,00

3.2.4 Actions propres

Au 30 juin 2026, la Société détient 5 053 de ses actions propres dont la totalité dans le cadre de son contrat de liquidité.

Au titre du contrat de liquidité confié par SEMCO Technologies à Portzamparc (Groupe BNP Paribas), les moyens suivants figuraient au compte de liquidité en date du 30 juin 2026 :

- 5 053 actions
- 372.601,41 €

Il est rappelé que, lors du bilan au 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 7 353 actions
- 241.779,69 €

Au cours du 1^{er} semestre 2026, il a été négocié par le contrat de liquidité :

	ACHAT	VENTE
Nombre d'actions	63 270	65 570
Nombre de transactions	1 749	1 870
Montant en capitaux	2 154 667,10 €	2 285 488,83 €

La répartition par objectif des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'action au 30 juin 2026 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
la mise en œuvre de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	0

³ Société à responsabilité limitée (452 107 782 RCS Grenoble) détenue à 100% par Monsieur Laurent Pélissier, Madame Marlène Pélissier et leur famille.

⁴ Nombre total de droits de vote théoriques, y compris les droits de vote attachés aux actions auto-détenues

la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	0
leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	0
la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	0
l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action)	0
l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	5 053
la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	0
TOTAL	5 053

3 | 3 Principales transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées réalisées dans les six premiers mois de l'exercice en cours sont décrites en note [6.5] des annexes aux comptes semestriels consolidés au 30 juin 2026 présentés en section 4 du présent rapport.

Il n'existe aucune transaction entre parties liées ayant eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice en cours et ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats de la Société au cours de cette période.

Par ailleurs, il n'existe aucune modification affectant les transactions entre parties liées décrites dans le dernier rapport annuel qui pourrait influencer significativement sur la situation financière ou les résultats de la Société durant le semestre en cours.

3 | 4 Principaux facteurs de risques

A la date du présent rapport, les principaux facteurs de risques auxquels le Groupe est exposé sont de même nature que ceux présentés dans la section 2.1.5 du Rapport Annuel 2025, disponible sur le site internet de SEMCO Technologies, et actualisant les facteurs de risques pouvant l'affecter développés par la Société à l'occasion de l'inscription de ses actions sur le système multilatéral de négociations *Euronext Growth*® Paris au sein du chapitre 3 "Facteurs de risques" figurant dans le Document d'enregistrement approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 11 juin 2025 sous le numéro I.25-003.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que d'autres risques non identifiés à la date du présent rapport ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats, peuvent exister ou survenir.

4. ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2026

ALPES AUDIT CONSEILS EXPERTISES

ERNST & YOUNG et Autres

Semco Technologies

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes
consolidés semestriels

ALPES AUDIT CONSEILS EXPERTISES

14, avenue Pierre de Coubertin
38170 Seyssinet-Pariset
S.A.S. au capital de € 38 113
397 845 942 R.C.S. Grenoble

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Dauphiné-Savoie

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Semco Technologies

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Semco Technologies et en réponse à votre demande dans le cadre de la publication de vos comptes consolidés semestriels au 30 juin 2026 sur le marché Euronext Growth, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes consolidés semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2026, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins. Si vous souhaitez que notre rapport d'examen limité soit divulgué à un tiers dans un contexte différent de celui pour lequel il a été établi, vous devrez nous en demander l'autorisation préalable par écrit. Nous fixerons alors les modalités applicables à cette divulgation. En tout état de cause, nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

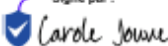
Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Seyssinet-Pariset et Lyon, le 22 septembre 2026

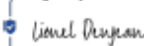
Les Commissaires aux Comptes

ALPES AUDIT CONSEILS EXPERTISES

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par :

027B3D30C5BD442...

Carole Jouve

Signed by:


Lionel Denjean



SEMCO TECHNOLOGIES

SA à conseil d'administration au capital de 1.031.799,90 €

Siège social : Zac Via Domitia, 165 Avenue des Cocardières, 34160 Castries

819 668 427 RCS Montpellier

Comptes consolidés au 30 juin 2026

1. États financiers.....	
1.1. Compte de résultat consolidé	
1.2. Bilan consolidé	
2. Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes	
2.1. Présentation du groupe et évolution.....	
2.2. Faits marquants du premier semestre.....	
2.3. Evénements post-clôture.....	
3. Méthodes comptables et principes de consolidation.....	
3.1. Principes généraux.....	
3.2. Modalités de consolidation	
3.3. Méthodes de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises	
3.4. Règles et méthodes comptables	
Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.	
4. Notes annexes sur les postes du bilan.....	
4.1. Ecart d'acquisition.....	
4.2. Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles	
4.3. Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	
4.4. Contrats de crédit-bail et assimilés.....	
4.5. Immobilisations financières	
4.6. Stocks et en-cours.....	
4.7. Impôt différé.....	
4.8. Actif circulant	
4.9. Trésorerie nette	
4.10. Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	
4.11. Variations des capitaux propres	
4.12. Provisions	
4.13. Dettes financières.....	
4.14. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation	
5. Notes annexes sur les postes du compte de résultat	
5.1. Chiffre d'affaires	
5.2. Autres produits d'exploitation	
5.3. Achats consommés	
5.4. Charges de personnel	
5.5. Autres charges d'exploitation	
5.6. Impôts et taxes	
5.7. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	
5.8. Produits financiers	
5.9. Charges financières.....	
5.10. Produits exceptionnels	
5.11. Charges exceptionnelles	
5.12. Charges d'impôts.....	
6. Autres Informations	
6.1. Effectifs	
6.2. Instruments de capitaux et délégations en cours de validité	
6.3. Engagements hors-bilan	
6.4. Rémunérations des commissaires aux comptes	
6.5. Rémunération des dirigeants	
6.6. Transactions avec les parties liées	

1. ÉTATS FINANCIERS

1.1. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	2026-06	2025-06
Chiffre d'affaires	5.1	19 880	16 625
Autres produits d'exploitation	5.2	1 698	567
Achats consommés	5.3	(8 141)	(5 753)
Charges de personnel (1)	5.4	(2 371)	(1 802)
Autres charges d'exploitation	5.5	(2 347)	(2 663)
Impôts et taxes	5.6	(65)	(29)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (2)	5.7	(558)	(523)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition		8 096	6 423
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées			
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées		8 096	6 423
Charges et produits financiers	5.8 & 5.9	(55)	(764)
Charges et produits exceptionnels	5.10 & 5.11	(183)	327
Impôts sur les résultats	5.12	(2 087)	(1 844)
Résultat net des entreprises intégrées		5 771	4 142
Résultat net lié aux entités mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		5 771	4 142
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)		5 771	4 142
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		10 266 666	10 000 000
Résultat par action en euros		0,56	0,41
Résultat dilué par action en euros		0,56	0,41

(1) Y compris participation des salariés

(2) Hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

1.2. Bilan consolidé

En milliers d'euros	Notes	2026-06	2025-12
Immobilisations incorporelles	4.2 & 4.3	460	472
<i>Dont Ecart d'acquisition positifs</i>	4.1	212	212
Immobilisations corporelles	4.2 & 4.3	4 590	4 386
Immobilisations financières	4.5	414	284
Actif immobilisé		5 464	5 141
Stocks et en-cours	4.6	9 775	8 033
Clients et comptes rattachés	4.8	12 475	9 686
Autres créances et comptes de régularisation (4)	4.8	1 894	1 308
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	4.7	251	210
Valeurs mobilières de placement		27	27
Disponibilités	4.9	12 331	10 202
Actif circulant		36 502	29 256
Total Actif		41 966	34 397
Capital (1)		1 027	1 027
Primes (1)		2 879	2 879
Réserves et résultat consolidés (2)		21 086	19 661
Autres (3)		(264)	(243)
Capitaux propres (Part du groupe)		24 728	23 323
Intérêts minoritaires			
Total des capitaux propres		24 728	23 323
Autres fonds propres			
Provisions	4.12	155	144
Emprunts et dettes financières	4.13	3 403	3 107
Fournisseurs et comptes rattachés	4.14	7 011	4 218
Autres dettes et comptes de régularisation (5)	4.14	6 669	3 605
<i>Dont Ecart d'acquisition négatifs</i>	4.1		
<i>Dont Impôts différés Passif</i>			
Dettes		17 083	10 929
Total Passif		41 966	34 397

(1) De l'entité consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) Cf. analyse de la variation des capitaux propres consolidés (part du groupe)

(4) Dont impôts différés actifs

(5) Dont impôts différés passifs

2. PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET COMPARABILITE DES COMPTES

2.1. Présentation du groupe et évolution

Le Groupe se compose de la société consolidante SEMCO Technologies (ci-après « la société ») et de ses filiales Semco Engineering Inc, détenue à 100% et localisée aux Etats-Unis (ci-après « SEMCO Inc »), ainsi que Semco (Tianjin) Technologies Co., Ltd., détenue à 100% et localisée en Chine (ci-après « SEMCO Technologies Tianjin »). SEMCO Technologies a été fondée en 1986 à Montpellier, en France.

Dès l'origine, le Groupe s'est spécialisé dans construction de fours et de composants, notamment pour la fabrication de semi-conducteurs. Au fil du temps, il s'est imposé comme un fournisseur d'équipements de renommée internationale pour les industries du photovoltaïque puis du semi-conducteur. Cette activité de fabrication de biens d'équipement a ensuite été transférée en intégralité à une autre filiale du groupe ECM.

SEMCO Technologies s'est alors spécialisée dans la conception et fabrication de composants gaz, et de chucks électrostatiques. Entre 2019 et 2021, SEMCO Technologies a réalisé deux opérations de croissance externe : elle a racheté et intégré les sociétés Flowlink – concurrent historique de son activité Qualiflow - et Kemstream, qui fabrique des évaporateurs. Cela lui a permis de consolider son activité dans le domaine des composants à forte valeur ajoutée pour l'industrie du semiconducteur.

Aujourd'hui, et depuis mai 2024, SEMCO Technologies se consacre exclusivement au développement et à la fabrication de chucks électrostatiques pour l'industrie des semiconducteurs, en tant que *Pure Player*. Ce positionnement unique différencie SEMCO Technologies des autres fabricants de chucks électrostatiques, qui sont pour la plupart des céramistes généralistes ayant une division « céramiques avancées ». Le Groupe continue d'opérer depuis Montpellier, capitalisant sur son expertise historique tout en bénéficiant des ressources et du soutien du Groupe ECM. Cela lui permet de se positionner en tant que qu'experte et référente sur la technologie électrostatique pour la fabrication de semiconducteurs de pointe.

2.2. Faits marquants du premier semestre

Le premier semestre 2026 a été marqué par les événements suivants :

➤ Renouvellement du contrat d'assurance-change avec Bpifrance Assurance Export

SEMCO Technologies a conclu un nouveau contrat d'assurance-change avec Bpifrance Assurance Export d'une durée de 12 mois à compter de février 2026. Durant ces 12 mois, elle bénéficie d'un cours EUR/USD à terme garanti à hauteur de 1,21049 dans la limite d'une enveloppe de 22 000 K\$. Ce contrat permet à SEMCO Technologies de couvrir la facturation mensuelle vers sa filiale américaine SEMCO Engineering Inc.

➤ Ouverture d'une filiale en Chine pour renforcer le positionnement international

Le groupe a annoncé la création de sa filiale chinoise, SEMCO Technologies Tianjin, marquant une étape clé de son développement international. Cette implantation vise à déployer une stratégie commerciale plus proactive et à adresser efficacement le marché asiatique, en renforçant la proximité avec les clients locaux.

Dans ce cadre, le Groupe prévoit de se doter d'un site dédié à Tianjin, dans le nord-est de la Chine, intégrant une salle blanche et bénéficiant d'une localisation stratégique à proximité immédiate des plus importants équipementiers asiatiques.

La filiale aura pour activités principales, l'assemblage des eChucks sur des piédestaux fabriqués localement, les tests finaux des équipements et le service après-vente.

Conformément à la stratégie industrielle du Groupe, le savoir-faire critique lié aux eChucks et les développements à forte valeur ajoutée resteront localisés en France sur le site de Montpellier, garantissant la maîtrise des compétences clés et de la propriété intellectuelle.

SEMCO Technologies a procédé à un apport en capital à hauteur de 2 600 000 CNY au profit de sa filiale nouvellement constituée en Chine, SEMCO Technologies Tianjin. Cet apport a pour objet de financer les investissements nécessaires au démarrage de l'activité de cette entité, tels que l'aménagement du

bâtiment, la mise en place d'une salle à environnement contrôlé, le matériel industriel nécessaire et les recrutements initiaux.

2.3. Evénements post-clôture

➤ Augmentation de capital dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions 2025-1

Conformément aux décisions adoptées par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 16 juillet 2025, dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions 2025-1, le Président Directeur Général a procédé le 16 juillet 2026 à l'attribution de 51.333 actions gratuites au profit exclusif de Monsieur José HERNANDEZ, mandataire social de la société SEMCO Technologies, ce dernier remplissant les conditions de présence et de performance relatives au plan 2025-1. Monsieur Laurent PELISSIER, agissant en qualité de Président Directeur Général de la Société, a décidé de constater la création de 51.333 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 5.133,30 euros. Le capital de la Société est ainsi porté de 1.026.666,60 euros à 1.031.799,90 euros. Aux fins de libération desdites actions, un prélèvement d'un montant de 5.133,30 euros a été réalisé sur le poste "Primes d'émission, de fusion, d'apport".

3. METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

3.1. Principes généraux

Les comptes consolidés semestriels du Groupe au 30 juin 2026 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés. Par ailleurs, les dispositions du règlement ANC 2024-05 relatif au traitement comptable des regroupements sous contrôle commun ainsi que la présentation des écarts d'acquisition s'applique.

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- De prudence ;
- De continuité d'exploitation ;
- D'indépendance des exercices ;
- Et de permanence des méthodes.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation retenues pour l'établissement des présents comptes consolidés semestriels sont identiques à celles appliquées pour l'établissement des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2025.

Conformément à la recommandation CNC n° 99-R-01 relative aux comptes intermédiaires, les comptes consolidés semestriels ont pour objet d'actualiser les informations fournies dans les derniers comptes consolidés annuels du Groupe et doivent être lus conjointement avec ceux-ci.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indications contraires.

3.2. Modalités de consolidation

Toutes les sociétés consolidées au titre de l'exercice 2026 ont un exercice statutaire de 12 mois, tout comme l'exercice 2025, allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. Un arrêté semestriel a été réalisé au 30 juin 2026.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes réalisés, sont éliminés.

Périmètre de consolidation

Les comptes des entreprises significatives placées directement ou indirectement sous le contrôle exclusif de SEMCO TECHNOLOGIES sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer les avantages de ses activités. Il est généralement présumé lorsque le groupe détient plus de 40% des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Au 30 juin 2026, le périmètre comprenait trois sociétés pour deux sociétés à la situation semestrielle précédente.

Libellé	30/06/2026			30/06/2025		
	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle
SEMCO TECHNOLOGIES Zac Via Domitia, 165 Avenue des Cocardières, 34160 Castries - N° SIREN : 819 668 427	Mère	100	100	Mère	100	100
SEMCO ENGINEERING INC. (USA) 4040 W Royal Ln #130 Irving, TX 75063 United States	Intégration globale	100	100	Intégration globale	100	100
SEMCO (TIANJIN) TECHNOLOGY CO., LTD. Office Area, Floors 1-3, No. 7 Hengyun Road, Yixian Science Industrial Park, Tianjin Economic-Technological Development Area	Intégration globale	100	100	-	-	-

Variation du périmètre de consolidation

Au cours du premier semestre 2026, le périmètre de consolidation a évolué avec l'entrée de la filiale SEMCO (Tianjin) Technology Co., Ltd., nouvellement constituée en Chine et détenue à 100 % par SEMCO Technologies (cf. note 2.2 Faits marquants de l'exercice). Cette entité est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Le périmètre au 30 juin 2026 se compose ainsi de la société mère SEMCO Technologies et de deux filiales détenues à 100 % et intégrées globalement : SEMCO Engineering Inc. et SEMCO (Tianjin) Technology Co., Ltd.

Aucune autre modification n'est intervenue sur le périmètre au cours de la période.

3.3. Méthodes de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

Les éléments inclus dans les comptes de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de sa trésorerie, c'est-à-dire la monnaie de fonctionnement. Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie de fonctionnement de l'entité consolidante et monnaie de présentation du Groupe.

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon la méthode de conversion au cours de clôture :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture au 30 juin ;
- Les produits et charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis aux taux de change moyen de la période ;
- Et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres intitulée « écarts de conversion ».

Les taux retenus sur les premiers semestres 2025 et 2026 ont été les suivants :

		2026-06	2025-12	2025-06
Dollar (USD)	Taux d'ouverture	1,1750	1,0388	1,0388
	Taux moyen	1,1670	1,1293	1,0930
	Taux de clôture	1,1394	1,1750	1,1720

		2026-06	2025-12	2025-06
Yuan renminbi (CNY)	Taux d'ouverture	8,2262	-	-
	Taux moyen	8,0099	-	-
	Taux de clôture	7,7314	-	-

3.4. Règles et méthodes comptables

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition, constatés à l'occasion de prises de contrôle, correspondent à la différence entre le prix d'achat des titres et la quote-part des capitaux propres à la date d'acquisition tenant compte de la valeur d'entrée des actifs et passifs des entreprises concernées.

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition positifs dont la durée d'utilisation n'est pas limitée ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture ou lors de l'apparition d'un indice de perte de valeur. Un test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition à sa valeur actuelle, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif. Les dépréciations comptabilisées sont irréversibles. Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée sont amortis linéairement sur cette durée.

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions ».

Les écarts d'acquisitions négatifs sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision.

Immobilisations incorporelles (autres que les écarts d'acquisition)

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les coûts de développement qui respectent les critères d'activation sont portés à l'actif :

- La faisabilité technique en vue de la mise en service ou de la vente de l'immobilisation ;
- L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre ;
- La capacité à utiliser ou vendre cette immobilisation ;
- La capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs ;
- La société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement et la vente ;

- Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable.

Les dépenses classées sous cette rubrique se ventilent en Brevets, marques, droits et valeurs similaires. Ce poste est constitué des dépenses sont comptabilisées sur la base des prix d'acquisition

Les immobilisations incorporelles (hors fonds commercial) sont amorties sur la durée de leur utilisation par les entreprises : 2 à 10 ans.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture selon les mêmes modalités que les écarts d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés comprenant notamment les frais d'acquisition constitués des droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation et, le cas échéant les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est situé l'immobilisation.

Les dépenses courantes de réparation et maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature	Mode d'amortissement	Durées d'amortissement
Coût de développement	Linéaire	5 ans
Bien immobilier	Linéaire	30 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	8 ans
Mat et outillage industriel	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mat de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles (autres que les écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles et les autres immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute.

La valeur nette comptable d'un actif ou groupe d'actifs est comparée à sa valeur actuelle, cette dernière correspondant à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Contrats de crédit-bail et assimilés

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail ou assimilé doivent être retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'inventaire pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation non consolidés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition. Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du coût d'achat moyen pondéré. Les matières premières sont uniquement destinées à être utilisées dans la production.

Les produits et encours de production sont évalués à leur coût de production qui englobe le coût des matières premières, de la main d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés, augmentés des coûts indirects de production. Les coûts de production excluent des coûts de sous activité ou de stockage.

Lorsque la valeur actuelle des stocks est inférieure à leur valeur comptable à la clôture, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou des difficultés de recouvrement de la créance constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Autres créances et comptes de régularisation

Les autres créances et comptes de régularisation sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Ils comprennent les créances fiscales et sociales, les impôts différés actifs, les écarts de conversion actif ainsi que les charges constatées d'avance.

Ecart de conversion

Les créances et dettes libellées en devises sont converties en euros au cours de clôture. La différence entre la valeur initiale et la valeur recalculée à ce taux génère un écart de conversion inscrit en actif ou en passif du bilan.

Conformément aux règles comptables françaises, un écart de conversion actif, traduisant une perte latente, fait l'objet d'une provision pour risque de change. En revanche, un écart de conversion passif représentant un gain latent n'est pas comptabilisé en résultat.

Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placements sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance et que le Groupe n'a donc pas l'intention de conserver durablement. Elles suivent le régime fiscal des titres de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres est estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'entrée.

Les disponibilités comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières », mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'une provision est comptabilisée dès lors que (i) le groupe est débiteur d'une obligation juridique (légale, réglementaire ou contractuelle) ou implicite à l'endroit d'un tiers résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et (iii) que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'arrêt des comptes. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Engagements de retraite

Le Groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02, modifié par l'ANC en novembre 2021.

L'intégralité des engagements de retraite supportés par le Groupe est constituée par les indemnités de fin de carrière du personnel de l'entité française. Il s'agit de régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un salarié soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite.

Le Groupe répartit ainsi les droits à prestation de manière linéaire à partir de la date de prise de service salarié.

Les engagements pour indemnités de départ en retraite ont été estimés sur la base des hypothèses suivantes au titre du premier semestre 2026 :

- Départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- Turnover de 1,5% pour l'ensemble du personnel
- Taux de revalorisation des salaires de 1,5% pour l'ensemble du personnel
- Taux d'actualisation (inflation comprise) de 4,02 %
 - Application du taux de charges sociales moyen constaté au sein de la société SEMCO Technologies (40% pour les non-cadres et 50% pour les cadres)
 - Utilisation de la table de mortalité réglementaire INSEE 2019-2021.

La provision pour engagements de retraite ne concerne que le personnel employé en France, l'entité américaine n'étant pas soumise à l'obligation de verser des indemnités de départ en retraite selon les réglementations en vigueur.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes et comptes de régularisation sont enregistrés pour leur valeur nominale.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations de taux liées aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisée en résultat.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué des revenus provenant :

- De la vente de biens produits par le Groupe (chucks électrostatiques) ;
- De la vente de pièces détachées.

Il est reconnu à l'achèvement de la transaction, c'est-à-dire lorsque le contrôle des biens est transféré au client.

Le moment du transfert de contrôle correspond au moment où les risques et avantages significatifs associés aux biens vendus sont transférés, et que l'exécution de la prestation est considérée comme achevée. Ce transfert de contrôle induit la reconnaissance du chiffre d'affaires, il varie en fonction des Incoterms définis avec les clients. De manière générale, l'Incoterm majoritairement utilisé est EXW (Ex Works), ce qui implique un transfert de contrôle à la sortie d'usine, dès la mise à disposition des produits.

Dans le cadre de ses relations commerciales, le Groupe est amené à contracter avec des clients dont les conditions générales d'achat incluent des clauses de garanties. Ces clauses peuvent, dans certains cas, générer des obligations potentielles, notamment en matière de reprises, d'avoir ou d'interventions après-vente.

Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net part du groupe considéré, au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges exceptionnels qui ne sont pas liés à l'activité courante du Groupe, du fait de leur nature, leur caractère inhabituel ou non récurrent. Il inclut notamment les dotations et reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels, les résultats de cession des actifs immobilisés ainsi que les éléments résultant de faits inhabituels, non récurrents et significatifs

Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, une catégorie, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini(e) comme un ensemble homogène de contrats, produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entité, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

Pour le chiffre d'affaires, une double segmentation est retenue par le Groupe, par Secteur d'activités et par zones géographiques.

Les secteurs d'activités sont détaillés ci-dessous et correspondent aux secteurs sur lesquels les clients du Groupe interviennent.

- **PVD (Physical Vapor Deposition)** : Ce secteur concerne l'utilisation des produits du Groupe par des équipementiers adressant les procédés de dépôt sous vide de couches minces de matériaux sur une surface par condensation de particules issues d'une phase vapeur.
- **IMPLANT (Implantation)** : Il s'agit de la vente de produits du Groupe destinés aux applications liées à l'implantation ionique, c'est-à-dire à l'injection contrôlée d'ions nécessaire à la modification des propriétés électriques des matériaux.
- **INSPECT (Inspection)** : Ce secteur regroupe les ventes destinées aux équipementiers d'inspection et de métrologie où les produits du Groupe assurent une précision nécessaire aux contrôles de qualité, de défauts et de dimensions critiques.
- **SERVICES** : Ce domaine couvre l'assistance technique et administrative du Groupe vis-à-vis de ses partenaires.
- **SPARE PARTS** : Il s'agit de la fourniture de pièces détachées et de composants pour les industries équipées des produits du Groupe.
- **NEW APPLICATIONS** : Ce secteur englobe le développement et l'adaptation des produits du Groupe pour de nouvelles technologies ou marchés émergents.
- **ETCHING (Gravure)** : Ce secteur regroupe les ventes de produits du Groupe destinés aux procédés de gravure des matériaux.

Les secteurs géographiques se décomposent en quatre zones géographiques :

- France
- Asie
- Amérique
- Europe hors France

Les outils actuels ne permettent pas d'apporter le niveau de précision par zones géographiques ou monétaires et par secteurs d'activité pour les informations concernant le résultat d'exploitation et les immobilisations.

4. NOTES ANNEXES SUR LES POSTES DU BILAN

4.1. Ecart d'acquisition

En milliers d'euros	2025-12	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	2026-06
Ecart d'acquisition	212							212
Amortissements des écarts d'acquisition								
Dépréciations des écarts d'acquisition								
Valeur nette	212							212
Ecart d'acquisition - passif								
Reprise - écart d'acquisition - passif								
Valeur nette								

L'écart d'acquisition à la clôture est uniquement constitué de l'écart d'acquisition SEMCO Engineering Inc.

La durée d'utilisation étant non limitée, aucun amortissement n'a été pratiqué sur cet écart d'acquisition. Il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux groupes d'actifs au niveau desquels leurs performances sont suivies à savoir, dans le cas du Groupe, sur les entités opérationnelles.

Au 31 décembre 2025, un test de dépréciation a été mis en oeuvre (cf. note 4.1 du rapport annuel 2025). Aucun indice de perte de valeur n'a été relevée au titre du 1er semestre 2026. Ainsi, la valorisation des actifs retenue au 31 décembre 2025 n'est pas remise en cause.

4.2. Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2025-12	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	2026-06
Frais de recherche et développement	60						60
Concessions, brevets et droits similaires	247						247
Fonds commercial	212						212
Ecart d'acquisition	212						212
Immobilisations incorporelles	731						731
Installations techniques, matériel & outillage	4 217	340				96	4 653
Autres immobilisations corporelles	713						713
Autres installations et aménagements	2 106	59					2 165
Matériel de transport	108						108
Matériel informatique	201	11					212
Immobilisations en cours, avances et acomptes	361	338	(5)			(96)	598
Immobilisations corporelles	7 705	748	(5)			-	8 448
Total	8 436	748	(5)			-	9 179
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Crédit-Bail (Liasse)	804						804
Crédit-Bail (Ecritures manuelles)							
Immobilisations corporelles	804						804

L'entité SEMCO Technologies a acquis, en 2016, des actifs et passifs à la barre du tribunal de commerce.

L'évaluation de l'ensemble des actifs n'ayant pas excédé le coût global d'acquisition, le reliquat non affecté aux actifs repris a été comptabilisé au poste « Fonds commercial » pour 212 K€.

Au 31 décembre 2025, un test de dépréciation a été mis en oeuvre (cf. note 4.2 du rapport annuel 2025). Aucun indice de perte de valeur n'a été relevée au titre du 1er semestre 2026. Ainsi, la valorisation des actifs retenue au 31 décembre 2025 n'est pas remise en cause.

4.3. Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	2025-12	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	2026-06
Amortissements des frais de recherche et développement	(36)	(6)					(42)
Amortissements concessions, brevets et droits similaires	(224)	(6)					(230)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(260)	(12)					(272)
Amortissements des installations techniques, matériel & outillage	(1 677)	(358)					(2 035)
Amortissements des autres immobilisations corp.	(516)	(61)					(577)
Amortissements du matériel de bureau	(901)	(106)					(1 007)

Amortissements du matériel de transport	(58)	(9)	(67)
Amortissements du matériel informatique	(167)	(7)	(174)
Amortissements des immobilisations corporelles	(3 319)	(541)	(3 860)
Amortissements sur actif immobilisé	(3 580)	(553)	(4 132)
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>	(557)		(627)
Crédit-Bail (Liasse)	(557)	(70)	(627)
Crédit-Bail (Ecritures manuelles)			
<i>Immobilisations corporelles</i>	(557)		(627)

4.4. Contrats de crédit-bail et assimilés

Les contrats de crédit-bail et assimilés portent exclusivement sur des biens mobiliers et sont inscrits dans le poste “Autres immobilisations corporelles” dans les tableaux précédents de la note 4.2 “Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles”.

4.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont détaillées comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2025-12	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	2026-06
Titres de participation							
Titres immobilisés (non courants)	0						0
Dépôts et cautionnements versés	42						42
Autres créances immobilisées	242	130					372
Immobilisations financières	284	130					414
Titres mis en équivalence							
Actifs financiers	284	130					414

L'augmentation des autres créances immobilisées provient du contrat de liquidité mis en place par la Société à la suite de son introduction en bourse sur Euronext Growth. La Société a initialement confié à Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

La mise en œuvre du contrat de liquidité a pris effet à compter du 29 juillet 2025, étant précisé qu'une somme de 400 000 € en espèces a été affectée au contrat de liquidité.

La Société a annoncé le 23 mars 2026 le transfert de son contrat de liquidité de Gilbert Dupont à Portzamparc (Groupe BNP Paribas). Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

4.6. Stocks et en-cours

La décomposition des stocks et en-cours de production est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2026-06			2025-12		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net

Stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	4 532	4 532	3 960	3 960
Produits intermédiaires finis	5 242	5 242	4 073	4 073
Stocks et en-cours	9 775	9 775	8 033	8 033

Les produits vendus par le Groupe s'intègrent dans des machines dont la durée de vie est supérieure à 20 années. Les produits de SEMCO représentant une pièce indispensable de la machine, un même modèle de produit doit pouvoir être fourni à la demande en cas de besoin de remplacement durant toute la durée de vie des machines des clients du Groupe. Les éléments constitutifs du stock peuvent donc être utilisés pour produire les produits pendant une durée supérieure à 20 ans. Durant cette période, les stocks de matières premières, d'en-cours ou de produits finis peuvent être utilisés à tout moment. De ce fait aucune dépréciation n'a été comptabilisée à la clôture au 30 juin 2026.

4.7. Impôt différé

Les impôts différés par nature se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2026-06	2025-12
Valeur nette d'impôt différé	251	210
Différences temporaires		
- sur retraitement des engagements de retraite	37	36
- sur retraitements des crédits-baux	3	2
- sur marge sur stock intragroupe	54	27
- sur participation des salariés	82	149
- autres	75	(4)
Valeur nette par catégorie	251	210

4.8. Actif circulant

Les créances clients, autres créances et comptes de régularisation se présentent comme suit :

En milliers d'euros	2026-06			2025-12		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	12 488	(13)	12 475	9 700	(13)	9 686
Clients et comptes rattachés	12 488	(13)	12 475	9 700	(13)	9 686
Avances et acomptes versés sur commandes	183		183	52		52
Créances sur personnel & organismes sociaux	2		2	0		0
Impôts différés - actif	251		251	210		210
Créances fiscales hors IS	854		854	691		691
Autres créances	307		307	160		160
Ecart de conversion - actif	8		8	45		45
Charges constatées d'avance	288		288	149		149
Autres créances et comptes de régularisation	1 894		1 894	1 308		1 308
Clients et autres créances	14 382	(13)	14 369	11 007	(13)	10 994

Le poste clients et comptes rattachés comprend notamment les créances suivantes envers les autres entités du groupe ECM :

- Créance envers ECM Components : 152 K€ au 30 juin 2026
- Créance envers ECM Technologies : 4 K€ au 30 juin 2026
- Créance envers Annealsys : 2 K€ au 30 juin 2026
- Créance envers SEMCO Smartech (Suzhou) Co., Ltd : 4 K€ au 30 juin 2026

Au 30 juin 2026, les créances fiscales hors impôts sur les sociétés se composent notamment du crédit de TVA auprès de l'administration fiscale.

La décomposition par nature et par échéance est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2026-06	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Au-delà
Clients et comptes rattachés	12 488	12 488					
Clients et comptes rattachés	12 488	12 488					
Avances et acomptes versés sur commandes	183	183					
Créances sur personnel & organismes sociaux	2	2					
Impôts différés - actif	251	251					
Créances fiscales hors IS	854	854					
Autres créances	307	307					
Ecart de conversion - actif	8	8					
Charges constatées d'avance	288	288					
Autres créances et comptes de régularisation	1 894	1 894					
Actif circulant	14 382	14 382					

4.9. Trésorerie nette

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie est déterminée comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2026-06	2025-12
Trésorerie active nette	12 331	10 202
Disponibilités	12 331	10 202
Concours bancaires (trésorerie passive)		
Trésorerie à court terme	12 331	10 202
Placements à court terme	27	27
Trésorerie passive assimilée à une dette	(2)	(4)
Trésorerie à long terme	25	23
Trésorerie nette	12 356	10 225

4.10. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	2026-06	2025-12
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ		
Résultat net des sociétés intégrées	5 771	10 092
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises (1)	563	708
- Variation des impôts différés	(40)	(147)
- Plus-values de cession, nettes d'impôt		(258)
- Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	6	5
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	6 300	10 399
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	(3 759)	(3 957)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 541	6 443
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(745)	(1 520)
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt		1 359
Réduction des autres immobilisations financières		1 120
Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(745)	959
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante		(6 000)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations de capital en numéraire		2 928
Émissions d'emprunts	695	
Remboursements d'emprunts	(404)	(882)
Transferts d'emprunts		(1 639)
Variation du contrat de liquidité		(400)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	291	(5 993)
Incidence des variations de cours des devises	42	32
VARIATION DE TRÉSORERIE	2 129	1 440
Trésorerie d'ouverture	10 202	8 762
Trésorerie de clôture	12 331	10 202

(1) A l'exception des dépréciations sur actif circulant

(2) Sur le premier semestre 2026, la variation négative du BFR (besoin en fonds de roulement) de 3 759 K€ s'explique comme suit :

- Augmentation des stocks de 1 742 K€
- Augmentation des créances clients et comptes rattachés de 2 789 K€
- Augmentation des autres postes d'actifs de 586 K€
- Augmentation des dettes fournisseurs et comptes rattachés de 2 793 K€
- Diminution des autres postes du passif de 1 436 K€

4.11. Variations des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
1^{er} janvier 2025	1 000		4 342		605	6 664	12 612	
Affectation du résultat N-1			6 664			(6 664)		
Distribution/ brut versé			(2 000)				(2 000)	
Variation de capital en numéraire et souscription	27	2 879					2 905	
Résultat						10 092	10 092	
Autres augmentations, diminutions				(201)			(201)	
Ecart de conversion, effet de change					(109)		(109)	
Autres			564		(538)		26	
31 décembre 2025	1 027	2 879	9 570	(201)	(42)	10 092	23 323	
Affectation du résultat N-1			10 092			(10 092)		
Distribution/ brut versé			(4 500)				(4 500)	
Variation de capital en numéraire et souscription								
Résultat						5 771	5 771	
Autres augmentations, diminutions				(50)			(50)	
Ecart de conversion, effet de change					29		29	
Autres			153				153	
30 juin 2026	1 027	2 879	15 315	(251)	(13)	5 771	24 728	

4.12. Provisions

Les provisions sur l'exercice se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2025-12	Dotation	Reprise non utilisée	Reprise utilisée	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	2026-06
Provisions pour litiges								
Provisions pour pertes de change	2	7	(2)					7
Provisions pour pensions et retraites	142	6						148
Provisions	144	13	(2)					155

La provision pour engagement de retraite d'un montant de 148 K€ a été déterminée à partir des critères explicités au point « Règles et méthodes comptables ».

4.13. Dettes financières

Les emprunts et dettes financières du Groupe au titre de l'exercice 2025 sont détaillés ci-après :

En milliers d'euros	2025-12	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	2026-06
Emprunts auprès établissements de crédit	3 098	695	(397)				3 396
Intérêts courus sur emprunts	5	6	(5)				6
Concours bancaires (trésorerie passive)							
Concours bancaires (dettes)	4		(2)				2

Dettes financières	3 107	299	(2)	3 403
<i>Dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>256</i>			<i>191</i>

Au 30 juin 2026, l'échéancier des emprunts et dettes financières est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2026-06	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Au-delà	Valeur résiduelle
Emprunts auprès établissements de crédit - non courant	191	109	44	35	3			
Emprunts auprès établissements de crédit - courant	3 205	729	640	602	590	512	132	
Intérêts courus sur emprunts	6	6						
Concours bancaires (dettes)	2	2						
Dettes financières	3 403	846	684	637	593	512	132	

Les emprunts (hors crédit-bail) se répartissent comme suit :

En milliers d'euros

Banque	Montant initial	Date souscription	Capital restant dû au 31/12/2025	Capital restant dû au 30/06/2026	Taux d'intérêt	Echéance	Ratios
Crédit Agricole	320	04/2019	41	17	0,93%	11/2026	-
Caisse d'Epargne	300	02/2020	55	33	0,90%	03/2027	-
Société Générale	500	10/2021	226	187	1,00%	11/2028	-
CIC	336	09/2022	115	81	1,75%	08/2027	-
Société Générale	497	11/2023	422	384	4,18%	12/2030	-
Société Générale	310	11/2023	264	240	4,18%	12/2030	-
La Banque Postale	2 000	10/2024	1 719	1 586	3,22%	11/2031	-
CIC	144	04/2026	-	144	3,15%	04/2031	-
CIC	154	04/2026	-	154	3,15%	04/2031	-
CIC	397	06/2026	-	379	3,15%	03/2031	-

4.14. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Les dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation se présentent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2026-06	2025-12
Dettes fournisseurs - courant	7 011	4 218
Dettes fournisseurs	7 011	4 218
Avances, acomptes reçus sur commandes	773	367
Dettes sociales - courant	975	1 077
Dettes fiscales (hors IS) - courant	28	38
Etat - impôts sur les bénéfices - non courant		61

Etat - impôts sur les bénéfices - courant	264	1 246
Comptes courants groupe - courant	2 749	778
Autres dettes - courant	1 843	30
Ecart de conversion passif	37	7
Autres dettes et comptes de régularisation	6 669	3 605
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	13 680	7 823

La hausse des dettes fournisseurs s'explique par l'accroissement de l'activité et donc des approvisionnements.

Au 30 juin 2026, la décomposition par nature et par échéance est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2026-06	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs - courant	7 011	7 011					
Dettes fournisseurs	7 011	7 011					
Avances, acomptes reçus sur commandes	773	773					
Dettes sociales - courant	975	975					
Dettes fiscales (hors IS) - courant	28	28					
Etat - impôts sur les bénéfices - non courant							
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	264	264					
Comptes courants groupe - courant	2 749	2 479					
Autres dettes - courant	1 843	1 843					
Ecart de conversion passif	37	37					
Autres dettes et comptes de régularisation	6 669	6 669					
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	13 680	13 680					

Les dettes fournisseurs au 30 juin 2026 comprennent notamment les dettes suivantes envers les parties liées :

- Dette envers ECM Technologies : 603 K€ au 30 juin 2026
- Dette envers ECM Group : 313 K€ au 30 juin 2026
- Dette envers ECM USA : 90 K€ au 30 juin 2026
- Dette envers ECM Tianjin : 26 K€ au 30 juin 2026
- Dette envers ECM Components : 9 K€ au 30 juin 2026
- Dette envers LaMa : 35 K€ au 30 juin 2026
- Dette envers LAMA Loc : 82 K€ au 30 juin 2026

Les comptes courants au 30 juin 2026 se décomposent comme suit :

- Compte courant ECM Technologies : dette de 2 735 K€ composée essentiellement des dividendes votés lors de l'assemblée générale annuelle en date du 29 juin 2026 et non encore distribuées au 30 juin 2026
- Compte courant ECM Components : dette de 4 K€

Au 30 juin 2026, le poste « Dettes sociales – courant » se compose notamment des salaires nets du mois de juin à payer pour 165 K€, de la provision congés payés pour 198 K€ ainsi que de la participation pour 327 K€.

5. NOTES ANNEXES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

<i>En milliers d'euros</i>	2026-06	2025-06
Ventes de marchandises	8	88
Production vendue de biens	19 766	16 319
Production vendue de services	-	-
Produits des activités annexes	105	218
Chiffre d'affaires	19 879	16 625

La production vendue de biens correspond à la vente des chucks électrostatiques produits par le Groupe.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique du client final est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2026-06	2025-06
Amérique	3 021	6 930
Asie	15 492	8 692
Europe hors France	1 262	827
France	104	176
Chiffre d'affaires	19 879	16 625

Le Groupe est structuré autour de plusieurs activités correspondant aux principales technologies utilisées dans son domaine qui sont :

- **PVD (Physical Vapor Deposition)** : Ce secteur concerne l'utilisation des produits du Groupe par des équipementiers adressant les procédés de dépôt sous vide de couches minces de matériaux sur une surface par condensation de particules issues d'une phase vapeur.
- **IMPLANT (Implantation)** : Il s'agit de la vente de produits du Groupe destinés aux applications liées à l'implantation ionique, c'est-à-dire à l'injection contrôlée d'ions nécessaire à la modification des propriétés électriques des matériaux.
- **INSPECT (Inspection)** : Ce secteur regroupe les ventes destinées aux équipementiers d'inspection et de métrologie où les produits du Groupe assurent une précision nécessaire aux contrôles de qualité, de défauts et de dimensions critiques.
- **SERVICES** : Ce domaine couvre l'assistance technique et administrative du Groupe vis-à-vis de ses partenaires.
- **SPARE PARTS** : Il s'agit de la fourniture de pièces détachées et de composants pour les industries équipées des produits du Groupe.
- **NEW APPLICATIONS** : Ce secteur englobe le développement et l'adaptation des produits du Groupe pour de nouvelles technologies ou marchés émergents.
- **ETCHING (Gravure)** : Ce secteur regroupe les ventes de produits du Groupe destinés aux procédés de gravure des matériaux.

Les « Autres » activités du Groupe incluent certaines prestations et activités annexes qui, individuellement, ne constituent pas un secteur devant donner lieu à une information spécifique.

La ventilation du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2026-06	2025-06
PVD	14 504	7 401
IMPLANT	2 883	6 807
INSPECT	2 085	1 954
SERVICES	104	179
SPARE PARTS	81	147
NEW APPLICATIONS	90	68
ETCHING	132	28
Autres	-	41
Chiffre d'affaires	19 879	16 625

5.2. Autres produits d'exploitation

Le détail des autres produits d'exploitation est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2026-06	2025-06
Production stockée	1 169	(49)
Production immobilisée	115	-
Subventions d'exploitation	62	-
Reprise sur provisions d'exploitation		143
Autres produits	352	473
Autres produits d'exploitation	1 698	567

La production stockée s'explique par une augmentation des en-cours de production de l'ordre de 1 065 milliers d'euros, parallèlement à une réduction du stock de produits finis pour 104 milliers d'euros. Cette hausse s'explique par la croissance de la société au cours du premier semestre et donc l'accroissement des encours de production.

Les autres produits sont essentiellement composés des gains de change sur opérations commerciales résultant de la couverture de change opérée avec Bpifrance sur la base du précédent contrat échu en février 2026.

5.3. Achats consommés

Le détail des achats consommés est présenté ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	2026-06	2025-06
Achats de marchandises	(715)	(614)
Achats d'études et prestations de services	(20)	(1)
Autres achats	(1 656)	(1 192)
Achats non stockés de matières et fournitures	(420)	(275)
Variation stocks de marchandises	7	-
Achats de matières premières, fournitures & autres approvisionnements	(5 895)	(4 353)
Variation stocks de matières premières, fournitures & autres approvisionnements	558	682
Achats consommés	(8 141)	(5 753)

5.4. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2026-06	2025-06
Rémunérations du personnel	(1 802)	(1 374)
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	(586)	(440)
Autres charges de personnel	18	12
Charges de personnel	(2 370)	(1 802)

5.5. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation sont détaillées comme suit :

En milliers d'euros	2026-06	2025-06
Sous-traitance	(46)	(43)
Redevances de crédit-bail et assimilées	41	-
Locations immobilières et charges locatives	(227)	(227)
Locations mobilières et charges locatives	(58)	-
Entretien et réparations	(112)	(184)
Primes d'assurances	(53)	(46)
Autres services extérieurs	(3)	(9)
Personnel détaché et intérimaire	(235)	(195)
Rémunération d'intermédiaires & honoraires	(954)	(761)
Publicité, publications, relations publiques	(28)	(37)
Transport	(348)	(299)
Déplacements, missions et réceptions	(74)	(80)
Frais postaux et frais de télécommunications	(1)	(3)
Frais bancaires	(17)	(16)
Autres charges externes	(14)	(5)
Autres charges	(218)	(762)
Autres charges d'exploitation	(2 347)	(2 663)

5.6. Impôts et taxes

Les impôts et taxes comprennent les postes suivants :

En milliers d'euros	2026-06	2025-06
Impôts et taxes sur rémunérations	(1)	(5)
Autres impôts et taxes	(64)	(24)
Impôts et taxes	(65)	(29)

5.7. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sont détaillées de la façon suivante :

En milliers d'euros	2026-06	2025-06
---------------------	---------	---------

Dotations aux amortissements & dépréciations sur immobilisations incorporelles	(12)	(14)
Dotations aux amortissements. & dépréciations sur immobilisations corporelles	(540)	(408)
Dotations aux provisions d'exploitation		(85)
Dotations aux provisions engagements de retraite	(6)	(16)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(558)	(523)

5.8. Produits financiers

Les produits financiers se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2026-06	2025-06
Dividendes des autres participations	8	2
Reprises sur provisions à caractère financier	2	27
Gains de change sur opérations financières	90	-
Produits financiers	100	29

5.9. Charges financières

Les charges financières se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2026-06	2025-06
Charges d'intérêts	(51)	(181)
Pertes de change sur opérations financières	(26)	(577)
Autres charges financières	(73)	(18)
Dotations aux provisions à caractère financier	(6)	(17)
Charges financières	(156)	(793)

5.10. Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont détaillés de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2026-06	2025-06
Produits de cession d'immobilisations incorporelles	-	2 825
Produits de cession d'immobilisations corporelles	-	-
Produits exceptionnels	-	2 825

5.11. Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont détaillées de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2026-06	2025-06
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(183)	(1)
VNC des immobilisations incorporelles cédées	-	(1 197)
VNC des titres cédés	-	(1 300)
Charges exceptionnelles	(183)	(2 498)

Les charges exceptionnelles sont notamment constituées de versements réalisés au titre du mécénat. A ce titre, ces versements inhabituels au regard de l'activité courante de la Société ont été effectués sans contrepartie directe attendue.

5.12. Charges d'impôts

La charge d'impôts est détaillée comme suit :

En milliers d'euros	2026-06	2025-06
Impôt sur les bénéfices	(2 126)	(1 872)
Impôts différés	40	(28)
Charges d'impôts	(2 086)	(1 844)

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2026.06
Résultat des entreprises intégrées	5 771
Réintégration de la charge d'impôts sur le résultat	(2 086)
Résultat avant impôts sur le résultat	7 858
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	25,0000%
	(1 964)
Effets des différences de base	(68)
Effets des différences de taux	(11)
Effets des dispositions fiscales particulières	19
Ecritures manuelles sur Impôt	(63)
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(2 086)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(2 086)
ECART	(0)
Taux effectif d'impôt	26,55%

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Effectifs

L'effectif moyen pendant l'exercice est de 66 personnes et se répartit comme suit :

	2026-06	2025-12
Cadres	20	15
Agents de maîtrise et techniciens	6	5
Employés et ouvriers	40	39
Effectif moyen	66	59

6.2. Instruments de capitaux et délégations en cours de validité

	AGA
Date du conseil d'administration	16 juillet 2025
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou attribuées, dont le nombre pouvant être souscrites par ou attribuées à :	51 333
Les mandataires sociaux	51 333
Point de départ d'exercice des options	N/A
Date d'expiration	N/A
Prix de souscription	-
Modalités d'exercice	Cf. Note 1
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2024	-
Nombre d'actions rachetées ou émises au 31 décembre 2025 dans le cadre du plan d'AGA	-
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2025 par les bénéficiaires du plan d'AGA	-
Souscription d'actions restantes à la fin de période	51 333

Note 1 : l'acquisition définitive des actions est subordonnée au respect cumulatif des conditions suivantes appréciées au terme d'une Période d'Acquisition d'un an expirant le 16 juillet 2026 : (i) une condition de présence, le Bénéficiaire devant conserver sans interruption sa qualité de mandataire social ou de salarié du Groupe jusqu'à cette date (sauf cas dérogatoires limitativement énumérés : décès, invalidité 2e/3e catégorie, sortie du Groupe d'une filiale, changement de contrôle, départ ou mise à la retraite) ; (ii) une condition de performance financière exigeant la réalisation simultanée d'un chiffre d'affaires consolidé ≥ 33 M€ et d'une marge d'EBIT $\geq 38,5$ % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont la réalisation sera constatée par le Conseil d'administration. À l'issue de l'Attribution Définitive, les actions seront soumises à une Période de Conservation d'un an (jusqu'au 16 juillet 2027) durant laquelle elles seront incessibles et inscrites au nominatif, étant précisé qu'en sa qualité de mandataire social, le Bénéficiaire devra par ailleurs conserver une (1) action au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions (article L.225-197-1, II, al. 4 du Code de commerce), et qu'au-delà de la Période de Conservation, toute cession demeurera soumise aux fenêtres négatives applicables aux dirigeants (notamment 30 jours avant publication des comptes annuels/semestriels et 15 jours avant l'information trimestrielle) ainsi qu'à la réglementation MAR sur les abus de marché.

Les délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale, mises en œuvre sur l'exercice et en cours de validité à la date des présentes annexes, sont synthétisées ci-dessous.

<i>Objet de la résolution</i>	<i>Durée</i>	<i>Plafonds</i>	<i>Modalités de détermination du prix</i>	<i>Mise en œuvre au cours de l'exercice 2026</i>
Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	18 mois	10% du capital social	Le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne devra pas excéder cent euros (100 €).	Conseil d'administration du 29 juin 2026 : Mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions pour l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue de procéder à des réductions de capital par annulation d'actions acquises dans le cadre du rachat d'actions	18 mois	10% du capital social par période de 24 mois		Néant.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 150.000.000 €**		Néant.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital :	Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration et devra	Néant.

l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné et offre au public de titres financiers		400.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 130.000.000 €**	être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30 % • Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus	
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeur mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires***	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 300.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 100.000.000 €**	• Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20 % • Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la	Néant.

			Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus	
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeur mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du code monétaire et financier et dans la limite de 30% du capital social par an	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 30% du capital (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et 300.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 100.000.000 €**	• Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20 % • Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus	Néant.
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter dans la limite de 15% le nombre de titres émis en application des quatre résolutions précédentes.	26 mois (étant précisé que la présente autorisation devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital	15% du nombre de titres de l'émission initiale * et **	Même prix que celui retenu pour l'émission initiale	Néant.

	décidée dans le cadre d'une des quatre résolutions qui précèdent).			
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 300.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 100.000.000 €**	Le prix d'émission des actions émises sera au moins égal au cours de clôture de la dernière séance de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 10%	Néant.
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	38 mois	2% du capital social à la date d'attribution		Néant
Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscriptions d'actions dits « BSA », avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes déterminées (administrateurs - consultants - équipe dirigeante de la Société)	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 11.000 €* 	Le prix de souscription des BSA sera fixé par le conseil d'administration au vu du rapport d'un expert indépendant désigné par le conseil d'administration. Le prix de souscription des actions ordinaires sous-jacentes sera fixé par le conseil d'administration, et sera au moins égal à la moyenne pondérée par le volume des trois derniers jours de bourse précédant l'attribution desdits BSA par le conseil d'administration	Néant.
Délégation de compétence consentie au Conseil	26 mois	3 % du capital social		Néant

d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise				
---	--	--	--	--

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 500.000 € de nominal.

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 150.000.000 € de nominal.

*** les catégories de bénéficiaires sont les suivantes :

- des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FCPI, FCPR, FIP ou holding) investissant à titre habituel dans des sociétés de croissance dites « small ou mid caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 1.000.000.000 d'euros) dans le secteur technologique, participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) ; et
- des sociétés intervenant dans le secteur technologique, prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la signature d'un accord avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse).

6.3. Engagements hors-bilan

Les engagements donnés auprès des établissements de crédit sont les suivants :

- Nantissement des fonds de commerce pour 820 K€ (capital restant dû de 204 K€ au 30/06/2026)

Il n'y a pas d'engagements reçus.

6.4. Rémunérations des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 81 307 € au titre de la certification des comptes et des documents afférents.

6.5. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations versées par le Groupe au Président Directeur Général et au Directeur général délégué s'élèvent à 100 555€.

Les indemnités de fin de carrière dont bénéficient les membres de direction susvisés s'élèvent à 57 575 €.

6.6. Transactions avec les parties liées

Les transactions qui ne sont pas internes au groupe consolidé avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché telles que visées par l'article 833-16 du règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables, à l'exception de celles présentées ci-dessous.

Nature de la transaction	Typologie	Nature de la convention	Partie liée	Solde 2026-06 (bilan)	Flux 2026-06 (P&L)	Solde 2025 (bilan)	Flux 2025 (P&L)
--------------------------	-----------	-------------------------	-------------	-----------------------	--------------------	--------------------	-----------------

Honoraires versés	Convention d'assistance technique et de conseil	Convention réglementée	ECM Group	- 313 K€	- 425 K€	- 250 K€	- 916 K€
Honoraires versés	Convention d'assistance technique et de conseil	Convention réglementée	LaMa	- 35 K€	- 58 K€	- 12 K€	- 140 K€

5. DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le présent rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Castries, le 22 septembre 2026

Laurent Pélissier
Président Directeur Général

6. INFORMATIONS GENERALES

6 | 1 Carnet de l'actionnaire

Les actions de la Société sont cotées sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth®* Paris.

Code ISIN : FR0014010H01

Code Mnémonique : ALSEM

Classification ICB : Production Technology Equipment (10102020)

LEI : 9695007YT9LH7PJVOS92

6 | 2 Contact

Le siège social de la société est situé : ZAC Via Domitia – 165 avenue des Cocardières, 34160 Castries.

Téléphone : +33 (0) 4 67 99 47 47

Adresse électronique : investor@semco-tech.fr

Site Internet : <https://www.semco-tech-finances.com/>